

FORMATION

25-26 Septembre 2017

Maraîchage sur Sol Vivant, « Fondements et élaboration d'itinéraires techniques en MSV »

avec Gilles Domenech



Intervenant :

Gilles Domenech
(spécialiste des sols)

Animateur :

André SIEFFERT (agronome)

Lieu :

Association Drômoise d'Agroforesterie
135 Rue du commandant Chaix
Le Quai 26160 Pont-de-Barret

Contact :

andre.sieffert@gmail.com

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-18h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

organisé en partenariat avec :



Maraîchage
Sol Vivant



Avec le soutien financier de:



Objectifs :

- ✓ Caractériser les itinéraires techniques mis en oeuvre sur sa ferme et identifier les problématiques liées à ces pratiques ;
- ✓ Identifier les principes agroécologiques fondamentaux et repérer les différentes techniques possibles en maraîchage sur sol vivant ;
- ✓ Comment mettre en oeuvre le maraîchage sur sol vivant sur sa ferme ?
- ✓ Etude des projets des participants

Programme :

LUNDI 25 SEPTEMBRE
9h00 à 17h30

Matin :

- Présentation des projets des participants, des pratiques culturales en cours ou envisagées ;
- Evolutions envisagées des techniques culturales sur sa ferme ;
- Principes de fonctionnement d'un sol vivant sur la base des composantes physiques, chimiques et biologiques du système sol-plante.

Après-midi :

- Caractérisation des itinéraires techniques pour différents systèmes de réduction / suppression du travail du sol pratiqués par des maraîchers (paillage, couverts végétaux, BRF, bâche, gestion de la biomasse, notion de ration du sol,...) ;
- Identification d'itinéraires techniques pratiqués pour différentes cultures maraichères.

MARDI 26 SEPTEMBRE
9h00 à 17h30

Matin :

- Fonctionnement du cycle biologique de l'azote ;
- Symbioses et nutrition minérale (mycorhizes, fixation biologique,...) ;
- Vers de terre et cycle de l'azote ;
- Structuration du sol par les vers de terre et les organismes vivants.

Après-midi :

- Identifier les difficultés et les questions (matériel, interventions culturales, choix des paillages et couverts,...) ;
- Repérer les solutions techniques et les itinéraires techniques à tester pour évoluer dans sa pratique.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2017 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Maraîchage sur Sol Vivant « Fondements et élaboration d'itinéraires techniques en MSV » (Le 25-26/09/2017) Lieu de formation : 26160 Pont de Barret
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 140 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.

- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.

- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)